

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 15 Décembre 2009 A 11 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 15 décembre 2009 à 11 h 00** dans les locaux de l'l.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES:

- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mardi 15 Décembre 2009

I- ACTIONS

1. – Contrat Régional de Bassin Versant 2007-2009 Région Pays de Loire : Avenant

La Région Pays de la Loire apporte des financements aux projets liés à l'eau par le biais de son outil : le Contrat Régional de Bassin Versant. Le contrat actuel qui a été engagé pour la période 2007-2009 a été signé le 4 novembre 2008. Il arrive donc à échéance pour la fin de cette année et sera poursuivi par un 2^{ème} contrat qui est en cours de rédaction.

Néanmoins, avant que ce 1^{er} contrat soit soldé, des modifications sont à prendre en compte. Des actions initialement prévues pourront être modifiées, et surtout des actions nouvelles qui doivent être engagées avant la fin de l'année pourront être ajoutées. Ces modifications pourront être opérées dans le cadre de l'avenant d'ajustement unique. Les modalités de la Région Pays de la Loire définissent dans ce cas une enveloppe de 20% des montants engagés pour un CRBV.

Alors que l'enveloppe prévisionnelle de ce 1^{et} CRBV était de 680 473 €, 54% ont pu être engagés, soit 365 639 €. En conséquence, un avenant pour ce contrat pourra avoir comme enveloppe maximum 73 127 €.

La mise en œuvre d'un CRBV incluant les actions des différentes structures de bassin versant, des échanges ont donc eu lieu avec les différents maîtres d'ouvrages concernés par ce contrat pour connaître leurs besoins. Il faut rappeler que dans cette démarche, la mission de l'IAV est de coordonner l'élaboration et l'engagement des projets en servant de liens entre la Région Pays de la Loire et les maîtres d'ouvrages. Il en résulte un travail important d'échanges, de pré-instruction et de suivis des projets.

Des modifications aux actions initialement prévues étaient souhaitées, ainsi que des actions supplémentaires. Après plusieurs échanges entre les partenaires, 5 actions ont été identifiées :

- travaux de restauration des milieux aquatiques : action nouvelle permettant de réaliser la 1^{ère} année de travaux du CRE sur le bassin de la Vilaine amont;
- inventaires des zones humides sur le bassin du Don : ajout d'une commune à l'étude initialement prévue (ajout à l'action n°32) ;



- inventaires des zones humides par CAP-Atlantique : régularisation de la subvention initiale (action n°44) du fait d'un mauvais calcul de répartition entre les 2 SAGE de ce territoire ;
- plans de désherbages communaux de CAP-Atlantique : action nouvelle permettant la réalisation des plans de désherbages des 15 communes de l'EPCI ;
- étude de faisabilité pour un programme de sensibilisation : action nouvelle définissant un programme de sensibilisation cohérent sur le bassin de la Vilaine.

Le montant total de ces actions est de 289 535 € pour une aide totale de la Région Pays de la Loire de 67 906 €. Ces projets sont donc finançables par cet avenant puisqu'ils rentrent dans l'enveloppe des 20%. Des réajustements sont donc rendus possibles et de nouvelles actions réalisées, dans l'attente de la mise en œuvre du prochain CRBV pour l'échéance 2010-2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la passation de cet avenant,
- charge le Président de le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

YVONMAHE